



Aéro-Club des Sourds de France

Membre de l'Aéro-Club de France

Affilié à FFPLUM (ULM) et à FFA (avion)

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

BULLETIN d'ADHESION 2025

Nouvelle adhésion ?

Renouvellement d'adhésion ?

Merci de remplir le bulletin et de cocher les cases correspondantes :

- **MEMBRE ACTIF** : 40 € 30 € pour les moins de 26 ans
 + 100 € pour pilotes et élèves pilotes ULM (supplément)

Doit remplir la condition suivante : "Personne physique, sourde ou malentendante, ressortissante Française ou résidente étrangère en France, qui exerce ou a exercé toute activité aéronautique (titulaire ou en formation ou en cessation)" selon l'article 5 des statuts de l'ACSF.

Merci de préciser **tous** vos titres (licences, brevets, qualifications) aéronautiques :

Pilotage d'avion	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol :	Parachutisme	<input type="radio"/>	Nombre de sauts :
Pilotage d'hélicoptère	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol :	Parapente	<input type="radio"/>	Nombre de vols :
Pilotage de planeur	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol :	Ballon à air chaud	<input type="radio"/>	Nombre d'heures de vol :
Pilotage d'ULM	<input type="radio"/>	classe(s) :	Pilotage de drone	<input type="radio"/>	
		Nombre d'heures de vol :	Aéromodélisme	<input type="radio"/>	

- **MEMBRE HONORAIRE** : 30 € 17 € pour les moins de 26 ans

Ne correspond pas à la condition mentionnée ci-dessus.

- **MEMBRE MORAL** : 50 €

→ 3 modes de règlement au choix :

- chèque bancaire à l'ordre de l'Aéro-Club des Sourds de France ou ACSF (à envoyer à l'adresse suivante : ACSF C% MADRAS Jean-Luc 33 rue de la brèche aux loups 75012 PARIS)
- virement bancaire avec intitulé « NOM – adhésion 2023 » ou « NOM - adhésion-don »
RIB : IBAN FR76 1820 6000 5557 9100 9300 184 BIC AGRIFRPP882
- <https://www.helloasso.com/associations/aero-club-des-sourds-de-france/adhesions/adhesion-2025> (ou QR code)



Voulez-vous verser votre DON supérieur ou égal à 60 €, en plus de votre cotisation mentionnée ci-dessus, pour encourager les projets de l'Aéro-Club des Sourds de France en 2023 ? Vous aurez le titre de membre bienfaiteur de l'ACSF sauf si vous ne payez pas votre cotisation de membre actif ou honoraire. Merci pour l'ACSF !

Nom : _____ Sourd(e)
Prénom : _____ Malentendant(e)
Date de naissance : _____ Entendant(e)
Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tel : _____ SMS : _____
E-mail : _____
Date et signature : _____

→ Votre adhésion sera valable dès le jour de votre admission par le bureau de l'ACSF jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez une lettre ou un mail accusant réception de votre chèque, ainsi que les informations de l'ACSF.

BIENVENUE à l'Aéro-Club des Sourds de France
Première Association des Aviateurs Sourds en Europe